Envoyé en préfecture le 02/08/2022
Reçu en préfecture le 02/08/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220801-DEC202253-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

- 1 AOUT 2022

DEC202253
FINANCES ;
Acceptation d'un devis pour le raccordement en adduction eau potable du bâtiment des Frères Maristes par le SIVOM Val d'Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire pour décider de la passation des marchés pour un montant ne dépassant pas 100 000 €,

VU le devis proposé par le SIVOM Val d'Allier

CONSIDERANT que le raccordement en eau potable du bâtiment des Frères Maristes et de la totalité des logements et locaux qui vont y être aménagés est nécessaire

CONSIDERANT que la proposition faite par le SIVOM Val d'Allier est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour le raccordement en adduction eau potable du bâtiment des Frères Maristes par le SIVOM Val d'Allier : 14 069.39 € TTC.

Date d'effet du contrat : Août 2022 pour une durée de 12 mois

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON